

CENTRE AFRICAIN D'ETUDES
SUPERIEURES EN GESTION

18742

CESAG

DAF

Dakar, le 3 MARS 1997

NOTE DE SERVICE P. - 004

Il est porté à la connaissance du personnel et des prestataires que pour une gestion rationnelle du temps et des activités du service de la comptabilité, le calendrier suivant a été établi pour les différents règlements et divers remboursements dus aux tiers et ceci à compter du 1^{er} mars 1997.

- Ouverture caisse dépenses
lundi au vendredi de 8h 30 à 10h 30
- Remboursement frais médicaux pour le personnel
mercredi de 15h à 17h
- Retrait des chèques pour les fournisseurs et les vacataires
mardi et jeudi de 14h 30 à 17 h

L'organisation des séminaires doivent faire l'objet de mémo et d'un budget prévisionnel, 72 heures avant pour la mise en place d'une caisse d'avance.

Par conséquent aucune dérogation ne sera acceptée sauf cas d'urgence.


Lansina BAKARY
Directeur Général CESAG

